

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 48 Vœu relatif aux besoins d'aménagements RATP sur la ligne B du RER.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-12 alinéa 5 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris, en tant que collectivité, participe à hauteur de 375 millions d'euros au financement du STIF et de la RATP afin de diversifier et améliorer l'offre de transport et l'accueil des usagers ;

Considérant que deux accidents touchant des voyageurs, dont un mortel, sont intervenus récemment à la station Cité Universitaire ;

Considérant les demandes récurrentes des riverains pour la création d'une passerelle qui pourrait permettre à la fois le désengorgement de la station et le désenclavement du quartier à proximité immédiate du Parc Montsouris ;

Considérant que la RATP est actuellement en train de créer un 3^{ème} quai à Denfert-Rochereau sans avoir mené une concertation suffisante et sans avoir pris en compte les nuisances sonores engendrées par le chantier ; considérant qu'avec ce 3^{ème} quai, il n'a été proposé aucun mur antibruit pour les riverains ;

Sur proposition de M^{me} Carine PETIT et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris intervienne, conjointement avec le président du STIF, auprès du Président de la RATP, afin que :

- d'une part, les travaux de chantier du 3^{ème} quai à la station Denfert-Rochereau se fassent dans le respect du voisinage et qu'à terme un dispositif permettant une réelle protection des riverains puisse être implantée le long des voies du RER B,
- et, d'autre part, la réalisation d'aménagements à la station Cité Universitaire puisse être étudiée afin que des accidents puissent être évités et, ainsi, répondre mieux aux besoins des usagers.